Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 083-218300879-20260929-D26_65-DE

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES

Ville de
Nans-les-Pins

Commune de NANS-LES-PINS

EXTRAIT
du
Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, , après avoir été convoqué le 21 septembre 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (25) :
ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, HENRY Céline, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, PARISIEN Anthony

Représentés (4) :
FALCONETTI Yoan donne procuration à FALCONE Josiane, CAER Richard donne procuration à VIOLA Fabrice, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey donne procuration à HENRY Céline, BANI-COPPOLA Anaïs donne procuration à CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0
NSPP	:	0

Délibération n° 26-65

Environnement Développement Durable et forêt
OBJET : ONF - Programme de coupes de bois 2027 - Travaux en forêt communale

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que chaque année l'Office National des Forêts propose un programme de coupes de bois relevant du régime forestier.

L'ONF a adressé, en date du 12/08/2026, le programme des coupes de bois de l'exercice 2027 en forêt communale relevant du régime forestier, correspondant à la mise en œuvre des actions retenues dans le document d'aménagement forestier 2009-2028 approuvé par la commune en 2009.

Etat d'assiette des coupes prévues en 2027 :

Parcelles :

- 8_x : pour une surface de 5 ha – volume présumé en m3/ha : 120
- 11_x : pour une surface de 4,6 ha – volume présenté en m3/ha : 90

Type de coupe : taillis

Mode de commercialisation : vente sur pied, en bloc, par contrat de gré à gré.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 083-218300879-20260929-D26_65-DE

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2027 présenté ci-dessus ;
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette susvisée ;
- Valide la destination des coupes et le mode de commercialisation proposés par l'ONF ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues,
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

Pour extrait conforme le 29 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL.

MAIRIE DE NANS LES PINS (VAR)